

Chronique du Haut-Doubs

Route des « Microtechniques » (CD 461) : phasage ou segmentation ?

Ainsi, le Conseil général du Doubs en a-t-il décidé : la mise à quatre voies du CD 461, entre Etalans et le point-frontière du Col-des-Roches, en restera là. Trois opérations restent retenues, mais non programmées, cad renvoyées aux calendes : la déviation du Valdahon, la section Bas-de-la Chaux-Les Fins et Les Fins-Villers. Quant à la phase Fuans-Bas-de La Chaux, il n'en est plus question et c'est vrai que, dès le lancement du projet, le passage en tranchées ou tunnels apparaissait totalement pharaonique.

Le bilan global de l'opération n'en reste pas moins de grande ampleur, en termes budgétaires, soit 60 millions d'€ qui n'auraient jamais été engagés dans le cadre du réseau autoroutier national, sur la base de flux de circulation trois fois inférieurs à la norme. Sur le plan économique, l'opération a contribué au désenclavement du Haut-Doubs ex-horloger, mais elle n'a en rien permis sa réindustrialisation sur le modèle des Montagnes neuchâteloises qui, finalement, sont les premières bénéficiaires de la modernisation du CD 461.

C'est la grande vertu de la décentralisation : les collectivités locales décident et le Conseil général du Doubs, alors réputé de droite, mais ardent supporter des lois Defferre, ne s'en est pas privé. On passera sur des équipements qui se chiffrent par centaines de milliers d'€, comme le pont des Âges-de-Loray dont le seul mérite est de rallier les bonnes grâces d'un lobby.

Mais, il y a mieux : l'appellation « Microtechniques » pour traverser une zone qui fut celle de l'horlogerie française et qui a cessé de l'être pour devenir un dortoir de main d'oeuvre. Alors, *Route du Comté*, le CD 461 ? On serait, enfin, dans le vrai ! Étonnante opération, à tous égards. Ce sera le cas avec le choix par le maître d'ouvrage de l'époque d'une maîtrise d'oeuvre privée dont l'expertise ne semblait pas à la hauteur de celle de la DDE. Et pourtant, que n'avait-on entendu, après 1981, sur la nécessaire frugalité de la décentralisation dans le département du Doubs, exemplaire, à tous égards, puisqu'il s'interdirait de doubler les services de l'État. Rien n'y fit : l'ingénierie de la mise à quatre voies du CD 461 restera privée.

Enfin, dernier et substantiel sujet d'étonnement : les comptages de circulation auraient du constituer le critère déterminant du choix des phases de réalisation du projet et, à cet égard, ils auraient commandé de réaliser par priorité la section Morteau-Villers, avec plus de 11.000 véhicules/jour, soit près du double d'Avoudrey-Fuans. Il n'en a rien été, manière d'appliquer à la décentralisation le procès instruit, sous la IV^{ème} République, par le cartiérisme à l'encontre de la politique africaine de la France.